**« CAP SUR L’ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES »**

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

APPEL À PROJETS

****

**Mission égalité femmes-hommes**Direction Prospective, Partenariats et Innovations Territoriales

Direction Générale des Services

L’appel à projets **"Cap sur l’égalité femmes-hommes"** s’inscrit dans la politique métropolitaine en faveur de l’égalité entre les femmes et les hommes, en cohérence avec les engagements pris à travers le **plan métropolitain pour l’égalité FH 2024-2026**

Il concourt à faire des politiques et projets menés sur le territoire des vecteurs d’égalité, tout en innovant et en expérimentant des nouvelles solutions.

À l’occasion de la Journée internationale des droits des femmes, dans le cadre de son engagement en faveur de l’égalité FH et du projet **MP 2025 Capital Bleu**, qui célèbre la ressource en eau de son territoire, la Métropole d’Aix-Marseille-Provence souhaite soutenir des initiatives innovantes à la croisée de ces deux thématiques : les droits des femmes, l’égalité FH et la ressource en eau.

Ainsi, « Cap sur l’égalité femmes-hommes » s'adresse aux structures qui souhaitent organiser des événements ou créer des projets contribuant à :

* Favoriser la visibilité des femmes dans les secteurs liés à la ressource en eau : Par l’organisation d’événements immersifs, festifs et populaires, cet appel encourage les porteurs de projets à proposer des manifestations attractives et fédératrices qui célèbrent la présence et l’implication des femmes de divers horizons dans les métiers maritimes, les loisirs nautiques et les activités liées à l’eau. Ces événements devront avoir pour but de créer un impact fort, à la fois culturel et social, pour sensibiliser et changer les mentalités.
* Développer des projets concrets pour l’égalité FH : En soutenant des initiatives spécifiques pour l’égalité FH et les droits des femmes, cet appel à projets favorisera la mise en place d'actions pratiques visant à réduire les obstacles sociaux, culturels et professionnels qui freinent l’accès des femmes aux métiers maritimes, à la plaisance et aux activités aquatiques.
* Organiser des événements de réflexion et de partage : Des colloques, tables-rondes ou conférences sur les thématiques de l’égalité FH dans les secteurs en lien avec la ressource en eau permettront de nourrir le débat public et de faire émerger des solutions concrètes pour améliorer l’accès des femmes aux métiers et aux loisirs nautiques.

L’objectif ultime de cet appel à projets est de contribuer à la construction d’une société plus égalitaire, où l’eau, en tant que ressource vitale, offre à toutes et à tous des opportunités égales d’insertion, de développement et d’émancipation.

**DESCRIPTION DE(S) PORTEUR(S) DE PROJET**

**Une fiche par structure**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la structure |  |
| Nature |  |
| Présentation courte |  |
| Nom et fonction du représentant légal de la structure |  |
| Nom et fonction de la personne référente pour le projet |  |
| Mail |  |
| Téléphone |  |

Le cas échéant, description courte de la composition de l'équipe portant le projet et de la manière dont l'ensemble des parties prenantes s'articulent.

**SYNTHÈSE DU PROJET**

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé du projet |  |
| Localisation du projet |  |
| Présentation courte*(1000 caractères)* |  |
| Planning prévisionnel |  |
| Budget prévisionnel |  |

**DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DU PROJET**

La candidature inclut un dossier de 15 pages maximum présentant le projet et un support visuel de maximum 10 diapositives.

Elle mentionne obligatoirement :

* Descriptif de l’organisateur, incluant les statuts de l’association, la preuve de dépôt en préfecture, ainsi que le budget de l’association pour l’année n-1 ;
* Dossier de présentation du projet, avec un budget prévisionnel indicatif et détaillant notamment les enjeux d’égalité FH et des droits des femmes envisagées ;
* Impact prévu, précisant le nombre de participants/bénéficiaires visés et leur répartition sexuée ;
* Si le projet concerne un événement, préciser sa raison d’être, son positionnement, ainsi que les aspects logistiques (lieu, horaires, etc.) ;
* Les modalités de communication envisagées.

Les projets soumis dans le cadre de cet appel à projets seront évalués selon les critères suivants, afin d’assurer leur pertinence, leur faisabilité et leur impact :

* Pertinence et adéquation avec les objectifs de l’appel à projets ;
* Impact et public cible ;
* Faisabilité technique et budgétaire du projet ;
* Ancrage territorial et co-construction : contribution au rayonnement métropolitain et partenariat avec d’autres acteurs et actrices locaux ;
* Communication et valorisation.

**FINANCEMENT DU PROJET**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | En euros | En % |
| Demande de participation de la Métropole d’Aix-Marseille Provence |  |  |
|  |  |  |
| Autres financeurs |  |  |
|  |  |  |
| Auto financement |  |  |
|  |  |  |
| **TOTAL** |  |  |